**Compte rendu de la séance du conseil municipal**

**09 novembre 2021**

Le 9 novembre 2021, les membres du conseil municipal de LA TOMBE se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Marc CHAUVIN, Maire, sur convocation transmise le 2 novembre 2021 pour délibérer sur les affaires inscrites à l’ordre du jour.

**Présents** : MM. CHAUVIN Marc, GAZOU Philippe, MURITH Bernard, SUCHOT Lionel, Mmes FORET Sylvie, VOLLEREAU Virginie, RONDEAU Florence, CHOLET Stéphanie, LECAMUS Maude, ROUSSET Annie.

**Représentés** : Mr BIARD Jacques par Mr CHAUVIN Marc

**Secrétaire de séance** : Mme RONDEAU Florence

M. le Maire demande qu’il soit ajouté à l’ordre du jour les points suivants :

* Délibération des longueurs de voirie
* Délibération Aquapass
* Infos diverses
* Retour conseil école
* Boulangerie de Bazoches les Bray
* Avancé CoR Voirie
* Carte de Vœux
* SIRMOTOM

Le conseil a donné son accord à l’unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

1 - Désignation du secrétaire de séance

2 - Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

3 - Délibération subvention pour les écoles

4 - Délibération Bien sans Maîtres

5 - Points travaux Seine grands Lacs + délibération autorisation signature convention ORE

6 - Retour sur la réunion SDESM

7 - Points travaux coupe de bois

8 - Pose des radars pédagogique

9 - Pose balises route de Gravon

10 - Infos diverses :

\* Tarif brocante

\* Repas du 11 novembre

\* Point Noël

**Approbation du procès-verbal 12 octobre 2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021 à l’unanimité.

**Délibération 2021.11.01 Subvention pour les écoles**

* Sur le budget 2022
* 10 enfants de La Tombe scolarisés dans le RPI
  + La Tombe : 1
  + Balloy : 1
  + Bazoches : 8
* Subvention / enfant => 66€
* Total de la subvention => 660€

Le conseil municipal accepte à l’unanimité la subvention de 66 euros par enfant de la tombe scolarisés dans le RPI

**Délibération 2021.11.02 Biens sans Maître**

Rappel : par délibération du 7 mai 2021, il a été décidé la mise en place de la procédure dites de biens sans maître, suite à la réception de l’arrêté préfectoral n° 2019/PJI/228 fixant la liste communale des biens sans maître

Les délais d’affichage étant expirés, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de poursuivre la procédure pour incorporer ces biens dans le domaine communal et d’en informer les services de la Préfecture.

**Seine Grands Lacs – Points travaux - Convention**

Seine Grands Lacs a répondu aux différentes questions posées par le Conseil au sujet du projet de convention.

Un seul point reste à préciser : le loyer annuel fait-il l’objet d’une indexation et sur quelle base ?

Le conseil municipal vote à l’unanimité pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention

**Retour réunion SDESM**

Bernard MURITH fait un rappel succinct des différentes actions du SDESM pour l’année écoulée.

Pour information, la subvention du SDESM pour peinture décorative ou trompe l’œil sur les postes (70 % sur 2000 € maxi) ne peut être accordée que 2 ans après leur remise en peinture.

L’adhésion au SDESM de la ville de Montereau n’a pas pu être actée lors de la dernière réunion faute de quorum.

Bernard MURITH prendra contact avec M. DELAPLACE du SDESM pour connaître le coût du rajout de quelques lampes sur les points noirs de la commune pour la prévision de budget 2022.

**Point coupe de bois**

Repeuplement subventionné à 50%

La coupe de bois (Fresnes parcelle 103) est en cours ; il s’agit d’une coupe rase pour permettre un reboisement.

Une convention a été signée avec le cabinet EGEA pour établir un plan de gestion forestier, lequel permet de subventionner le reboisement à hauteur de 50 %

**Pose radar pédagogique**

* Socle fait
* Mise en place prévu pour la semaine du 15 novembre en fonction de la météo

**Pose balises route de Gravon**

* Semaine du 15 novembre visée, en fonction de la météo

**Délibération 2021.11.03 Longueur de voiries**

Suite à la demande reçue de la Préfecture, il est nécessaire de confirmer par délibération du Conseil municipal le linéaire total des voies communales (hors RD), selon estimatif suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| Rue du pavillon | 250 |
| Rue du paradou | 60 |
| Rue Grande sauf RD 75 | 1087 |
| Chemin de la Folie | 419 |
| Route de Gravon | 665 |
| Rue Juliette Quinault | 215 |
| Rue des jardins | 82 |
| Rue des merlerots | 135 |
| Rue Basse | 428 |
| Route de Vinneuf | 462 |
| Chemin de vinneuf | 149 |
| Total | 3952 |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| Route de Bray RD411 | 910 |
| Route de Misy RD 75 | 143 |
| Rue grande RD75 | 140 |

Le conseil municipal vote à l’unanimité la longueur des voiries

**Délibération 2021.11.04 Aquapass**

La commune de Montereau n’aurait pas reçu la convention signée en 2020. Un nouvel envoi sera donc fait.

Rappel : il s’agit pour les habitants de la commune de profiter de tarifs attractifs pour la piscine des Rougeaux, le complément de prix étant payé par la commune en fonction des activités choisies.

Le conseil municipal vote à l’unanimité la signature de la convention avec la commune de Montereau.

**Infos diverses**

Tarif brocante : compte-tenu de la reprise progressive des activités de loisirs, il est décidé de ne pas modifier le coût du ml

Repas du 11 novembre : 26 inscrits

Point Noël : date retenue : 11 décembre à 15 h ; arrivée des artistes à 13 h ; spectacle de 45 mn + 1 h de sculpture sur ballons ; goûter à la suite avec distribution des cadeaux

Retours conseils des écoles : effectifs quasi stables

Boulangerie de Bazoches les Bray : pour la 2ème fois, un rendez-vous nous a été demandé ; nous n’avons vu personne

Avancée CoR Voirie : consultation en cours pour le choix d’un maître d’œuvre

Carte de vœux : proposition faite par les élèves du Lycée à revoir !!

L’ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23H00

Prochain conseil municipal le 14 décembre 2021.

Fait à la Tombe, Le

Le secrétaire de séance Le Maire

Mme RONDEAU Florence Marc CHAUVIN